



Le 13 janvier 2023, Marguerittes

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

### CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC BUVETTE DU CHAMP DE FOIRE – ARENES

1- Identification de l'organisme qui passe l'annonce :

Commune de Marguerittes  
Hôtel de Ville - rue Gustave de Chanaleilles  
30320 Marguerittes

2- Objet de la consultation :

Chaque année, la commune de Marguerittes organise au minimum 10 jours de festivités publiques (Fête de Pentecôte en juin, Fête Votive en juillet et août, Fête du Revivre en septembre) représentant des périodes de forte affluence sur le Champ de foire, à côté des arènes.

Il est donc opportun de confier la gestion de la buvette du champ de foire - Arènes à un professionnel ou à une association détentrice d'un permis d'exploitation licence IV.

La commune souhaite ainsi sélectionner un candidat qui, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, aura en charge la gestion de la buvette pour une période déterminée et selon des conditions précises.

Le gérant aura en charge la totalité des prestations de buvette proposées sur le Champ de Foire – Arènes à midi et le soir jusqu'à la fermeture de la fête.

3- Caractéristiques principales :

La Ville souhaite confier au prestataire, dans le cadre d'un transfert :

- L'exploitation de la buvette du Champ de Foire - Arènes (uniquement boissons et amuse-bouche) avec utilisation de la licence IV de la commune.
- L'animation musicale et festive des rendez-vous de midi pour les 11 jours 2023 détaillés ci-dessous.

La convention sera conclue à compter de sa date de notification et pour une durée d'un an, en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture fixés par arrêté de Monsieur le Maire pour les 11 jours.

En contrepartie, l'occupant versera à la Ville une redevance dont le montant sera défini dans le cadre de la présente procédure, avec un minimum de 15 000€/an ainsi proratisé :

- Fête de Pentecôte 3000 euros pour 3 jours,
- Fête Votive 10 000 euros pour 5 jours,
- Fête du Revivre 2000 euros pour 3 jours.

4- Contenu du dossier de candidature à remettre :

Au regard du présent avis, les éventuels opérateurs intéressés par cette consultation devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

1. Lettre de candidature.
2. Permis d'exploitation en cours de validité.
3. Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
4. Identité administrative du candidat précisant clairement s'il intervient au titre d'une société, seul ou en groupement conjoint avec mandataires solidaires.
5. Présentation des références du candidat.
6. Présentation détaillée des moyens humains mobilisés.
7. Présentation détaillée des moyens matériels mobilisés et notamment les moyens mis en place pour le respect des normes d'hygiène, sécurité et environnementales.
8. Proposition de redevance détaillée.
9. Proposition d'équipement et d'animation de la buvette du midi.
10. Proposition tarifaire des consommations à la vente.
11. Proposition de valorisation des produits locaux et gardois.

Si des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, la commune peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum imposé.

**Les dossiers de candidatures devront parvenir avant la date mentionnée ci-dessous sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposés fermés contre récépissé à :**

Mairie de Marguerittes  
Service Commande publique  
14 rue Gustave de Chanaleilles, 30320 Marguerittes

Le pli portera la mention :

« Ne pas ouvrir  
Candidature pour occupation temporaire du domaine public – Buvette du Champ de foire »

5- Procédure :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue après négociations avec les candidats ayant présenté une offre régulière et pertinente vis-à-vis du cahier des charges.

A titre d'information, vous trouverez en annexe le projet 2023 de la convention.

6- Sélection des candidats :

Par référence aux pièces demandées, l'analyse des candidatures permettra la désignation du candidat retenu selon les critères suivants :

Prix : 40%

Note technique : 60 %

- Moyens humains et matériels : 30 %
- Animations : 20 %
- Références, valorisations des produits, proposition tarifaire des consommations : 10 %

7- Renseignements divers :

Florence TRINQUIER, responsable de la Commande publique

Par téléphone : 04.49.29.59.74

Ou par mail : [florence.trinquier@marguerittes.fr](mailto:florence.trinquier@marguerittes.fr)

8- Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Mardi 7 février 2023 à 12h00.

Pour Monsieur le Maire et par délégation

M. Eric MARC



Conseiller Municipal  
Délégué aux foires et marchés  
et à l'occupation du domaine public